



D.I.C.R.I.M.

2020

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

- *Risques technologiques*
- *Risques naturels*
- *Risques sanitaires*



Editorial

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document d'information et de prévention. L'établissement de ce document est une obligation réglementaire. Elle traduit la volonté de la municipalité d'anticiper le risque de crise consécutif à un événement exceptionnel.

Il ne doit pas susciter d'inquiétude particulière, l'objectif en est de susciter une prise de conscience par une connaissance des dispositifs mis en place.

Pourtant en juillet 1995 de violents orages se sont abattus sur Hébecourt occasionnant des dégâts importants. La commune avait alors été reconnue en état de catastrophe naturelle. Puis s'en est suivie la tempête de 1999 qui a traversé le pays. En 2001, Amiens et plus de 200 communes de la Somme furent durement touchées par des inondations importantes consécutives aux remontées des nappes phréatiques et aux débordements de la Somme et de ses affluents.

Ces catastrophes, naturelles et technologiques, ont contribué à la prise de conscience collective des risques auxquels les populations peuvent être exposées sur certaines zones du territoire.

Faces à ces risques, nous devons tous nous sentir concernés, il en va de notre sécurité.

Pour cela, il nous faut prendre connaissance de la réalité et nous donner les moyens, en cas de danger, d'adopter les bons réflexes, qui permettront à chacun d'assurer sa sécurité et celle de ses proches.

C'est la raison d'être de ce DICRIM qui renseigne les administrés des risques existant sur le territoire, de leurs conséquences, des mesures prises pour y faire face et sur le comportement à adopter en cas d'alerte.

A l'échelle communale, notre commune semble exposée principalement aux risques nucléaires, de mouvement de terrain, de tempête, de canicule mais aussi de pandémie de virus divers.

Je vous invite donc à lire attentivement et à conserver ce document.

Dominique HESDIN,
Maire d'Hébecourt.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité de déclenchement d'un évènement dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les principaux risques majeurs sont :

- les risques naturels : feu, tempête, inondation, mouvement de terrain ...
- les risques technologiques : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique et transport de matières dangereuses ...
- les risques sanitaires : pandémie, pandémie grippale, canicule...

Les dispositifs d'alerte

La commune ne dispose pas de sirène d'alerte.

Des messages peuvent être transmis via différents moyens (téléphone, porte à porte, radio locale, presse écrite, courriels, SMS, haut-parleurs ...).

Pourquoi vous informer sur les risques majeurs

L'article L.124.2 du Code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent".

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'Hébécourt peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.



Risques technologiques

Le risque nucléaire

L'accident nucléaire est un évènement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Il se manifeste par :

- l'irradiation qui concerne uniquement le personnel de la centrale.
- la contamination lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, l'eau et le sol.

Le risque à Hébécourt

Aucune centrale nucléaire n'est implantée dans le département de la Somme. Néanmoins, deux centrales sont situées à proximité, dans le département de la Seine Maritime :

- celle de Paluel, distante d'une centaine de kilomètres .
- celle de Penly, distante de cent cinquante kilomètres environ.

Si un accident se produisait au sein de l'une de ces centrales lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne Hébécourt.

Les principaux dangers

Ils sont fonction de la distance à la source de radiation et de la durée d'exposition :

- Les effets sur l'homme : effets sur le corps non aléatoires (brûlures, stérilité) ou aléatoires sur une partie de la population (cancers, malformations.)
- Les effets sur l'environnement : la flore, la faune, les cultures (destruction ou pollution.)
- Les effets économiques : destruction des activités humaines.



LE DISPOSITIF D'ALERTE :

L'alerte sera donnée par un message radio, courriel ou SMS et des véhicules équipés de haut-parleurs.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Pendant un accident

Si vous êtes chez vous :

- ☞ Mettez vous à l'abri en fermant toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ☞ Ecoutez la radio (France Bleue Picardie : 100.2 FM) consulter vos courriels et SMS.
- ☞ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan de prévention de mise en sureté et se charge de les mettre à l'abri.

APRES UN ACCIDENT

- ☞ Respectez les consignes données par les autorités via les médias.
- ☞ Ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités, car des produits radioactifs peuvent s'y déposer.

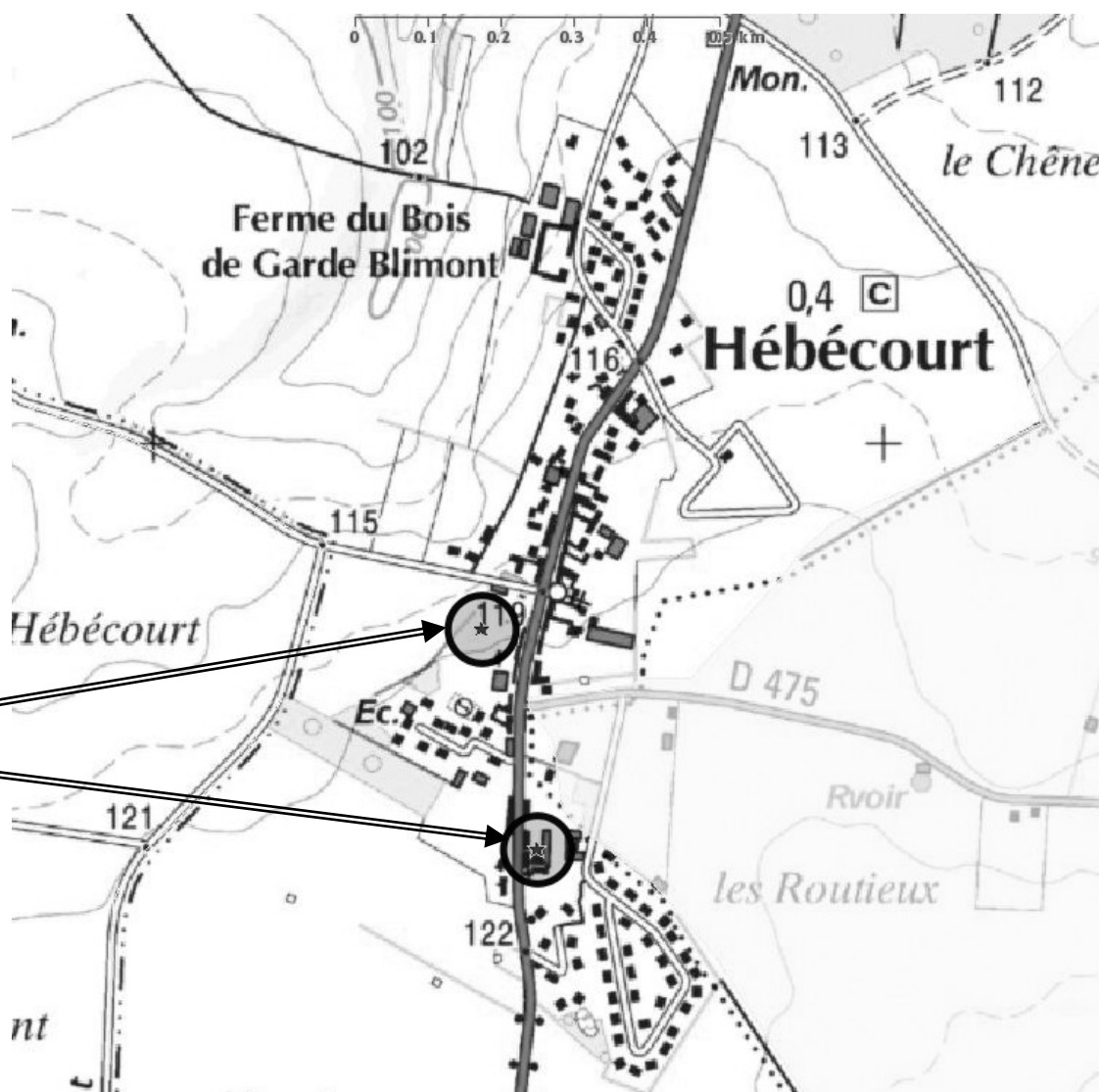


Risques naturels

Le risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Les volumes en jeu peuvent être très importants : les déplacements (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le risque **CONNU** à Hébécourt (voir carte)



Les 2 cavités recensées par le BRGM.



Le sous-sol Hébécourtois présente des cavités souterraines qui sont principalement d'anciennes galeries.

Ces deux cavités peuvent présenter un risque d'effondrement.

Les mesures de prévention

Un recensement des cavités a été répertorié par le BRGM qui a réalisé une carte localisant les cavités connues.

Lors d'une demande de permis de construire, ce document permet de préciser l'existence de ce risque potentiel.

D'autres cavités peuvent se créer en fonction notamment de la pluviométrie.

Si un danger avec menace d'effondrement se présente, les services municipaux assurent une mise en sécurité de la zone par une pose de barrières et si nécessaire, la fermeture des voies dangereuses. Si le risque est avéré, le comblement ou le confortement des cavités est réalisé sur le domaine public, sous le contrôle des services municipaux.

Rappel : le Code Civil stipule que sur le domaine privé, le propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire de son sous-sol.

Si des travaux sont nécessaires, ils seront à sa charge.

LE DISPOSITIF D'ALERTE :

L'alerte est donnée par les services de secours. Elle sera diffusée par du porte à porte. Si besoin, un ordre d'évacuation peut être donné par le Maire ou les services de secours.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Au moment du mouvement de terrain :

- ☞ Coupez l'électricité.
- ☞ Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.
- ☞ Eloignez-vous immédiatement de la zone.
- ☞ N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- ☞ Appelez les services de secours.

Après le mouvement de terrain :

- ☞ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ☞ Ne rétablissez le courant que si les installations n'ont subi aucun dégât.
- ☞ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risques naturels

Le risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...). Cela engendre des vents violents et le plus souvent des précipitations intenses (pluie).

Quels sont les risques ?

Les effets sur les hommes : les tempêtes peuvent faire de nombreuses victimes ; personnes blessées, sans abri, déplacées...

Les effets sur les biens : destructions, détériorations et dommages aux habitations, aux ouvrages (routes, ponts...), au bétail, aux cultures, paralysie des services publics avec endommagement ou destruction des réseaux (eau, électricité, téléphone...).

Les effets sur l'environnement : endommagement, destruction de la faune et de la flore (arbres cassés ou déracinés...).

Le risque à Hébécourt.

Selon Météo-France, en moyenne quinze tempêtes affectent la France chaque année. Une sur dix peut être qualifiée de forte (vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune d'Hébécourt est exposée aux tempêtes.

LE DISPOSITIF D'ALERTE :

Météo-France diffuse tous les jours (à 6 h et 16h) une carte de vigilance météorologique pouvant toucher le département dans les 24 heures.



| | |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vigilance orange | Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics. |
| Vigilance rouge | Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics. |



Cette carte est visible sur internet (<http://france.meteofrance.com/>, [https:// www.hebecourt80.fr](https://www.hebecourt80.fr)), sur la presse locale, et à la télévision.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Avant :

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route, reportez vos déplacements autant que possible.

Pendant une tempête :

- Mettez vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Déplacez-vous le moins possible. En voiture roulez doucement.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.

Après une tempête :

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, faites réparer sommairement (toiture) ce qui peut l'être.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



Risques sanitaires

Le risque de pandémie

Une pandémie est définie comme une forte augmentation dans l'espace et dans le temps, des cas de maladie généralisée sans solution médicale ou, mutation du virus de la grippe.

Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Cette émergence entraîne un nombre de cas important et une mortalité potentiellement élevée.

Pour faire face à ce risque, la commune d'Hébecourt a élaboré un plan de continuité d'activités afin d'assurer les services publics essentiels à la population en cas de fort absentéisme du personnel communal.

Les pandémies sont très souvent des virus dont la transmission se fait principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons) mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les bons réflexes :

- ☞ Lavez-vous régulièrement et méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique.
- ☞ Placez un mouchoir en papier devant la bouche et le nez avant de tousser ou d'éternuer.
- ☞ Jetez le mouchoir en papier dans une poubelle et lavez-vous ensuite les mains.
- ☞ Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades.
- ☞ Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.
- ☞ Le port d'un masque chirurgical d'hygiène est recommandé.
- ☞ Il est préférable de ne pas effectuer de réunion.
- ☞ Il est préférable de ne pas utiliser des systèmes de ventilation ou un climatiseur.



Risques sanitaires

Le risque de canicule

Qu'est-ce qu'une canicule ?

La canicule peut être définie comme un phénomène extrême de la variabilité du climat entraînant de fortes températures par rapport aux moyennes connues habituellement dans une région donnée.



Quels en sont les risques ?

Les risques probables qui peuvent être générés par une canicule sont les suivants :

- Augmentation des décès et maladies graves chez les personnes âgées et/ou démunies en milieu urbain.
- Stress thermique accru pour les animaux d'élevage et la faune sauvage.
- Augmentation des risques et des dommages à un certain nombre de cultures.
- Diminution de la productivité agricole.
- Augmentation des besoins en matière de climatisation et donc d'approvisionnement en électricité et diminution de la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.
- Décroissance de la production hydroélectrique dans les régions sensibles à la sécheresse.
- Accroissement des risques de feux de forêts.
- Dégradation de la qualité de l'eau et diminution de la quantité d'eau disponible.

Comment protéger les personnes les plus sensibles ?

La solidarité avec les personnes sensibles aux fortes chaleurs est l'affaire de tous. La période de l'été ne doit pas rimer avec solitude accrue pour les personnes âgées, ou difficulté de bien-être pour d'autres personnes plus sensibles à la chaleur.

- ☞ N'hésitez pas à signaler en Mairie les personnes de votre entourage qui vous semblent en difficulté.
- ☞ Inviter les personnes âgées à vous donner de leurs nouvelles.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

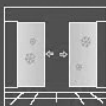
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



TBWA COOPMATE © Alenti / C.Marschal - Réf. 240-07404-A



En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gov.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute)





Les numéros utiles

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mairie d'Hébécourt | 03.22.42.75.96 | www.hebecourt80.fr |
| | | |
| Préfecture de la Somme | 03.22.97.80.80 | www.somme.pref.gouv.fr |
| | | |
| Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Picardie (BRGM) | 03.22.91.42.47 | www.brgm.fr |
| | | |
| Météo France | 08.92.68.02.80 | www.meteo.fr |
| | | |
| Pompiers (urgences) | 18 (portable 112) | |
| | | |
| Police | 17 | |
| | | |
| SAMU (urgences) | 15 | |
| | | |
| G.D.F. | 0 810 433 080 | |
| | | |
| E.D.F. | 0 810 333 080 | |
| | | |
| Direction Départementale de l'Équipement | 03.22.97.21.00 | |
| | | |
| Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Picardie | 03.22.82.25.00 | www.picardie.developpement-durable.gouv.fr |